

Résumé

Le présent rapport examine les relations commerciales entre l'Ontario et les États-Unis et fait une estimation des répercussions des droits de douane imposés par les États-Unis sur les exportations, les importations, le PIB, l'emploi et l'inflation en Ontario.

Les États-Unis sont le premier partenaire commercial de l'Ontario

- Les États-Unis représentent la majeure partie du commerce international de l'Ontario, soit 77 % des exportations totales de biens et 60 % des exportations totales de services de la province. Les importations de marchandises depuis les États-Unis représentent 68 % des importations totales de marchandises de l'Ontario, tandis que les importations de services en provenance des États-Unis représentent 63 % des importations totales de services.
- Les exportations de l'Ontario vers les États-Unis représentaient 13 % du produit intérieur brut (PIB) de la province ces dernières années, soit plus du double des exportations de l'Ontario vers le reste du monde.
- En 2024, environ 933 000 emplois en Ontario étaient liés aux exportations vers les États-Unis, soit environ 1 emploi sur 9 dans la province. Ce chiffre se répartit comme suit : 536 000 emplois dans le secteur des biens (1 emploi sur 15 en Ontario), principalement concentrés dans l'industrie manufacturière, et 397 000 emplois dans le secteur des services (1 emploi sur 20 en Ontario), notamment dans les services professionnels, le commerce et les transports, ainsi que dans tous les autres services.
- Le secteur manufacturier de l'Ontario est celui qui dépend le plus des exportations vers les États-Unis, avec 40 % de sa production expédiée vers les États-Unis. À titre de comparaison, le secteur du commerce et des transports de l'Ontario exporte 8 % de sa production vers les États-Unis, le secteur primaire 7 %, suivi par les services professionnels (4 %).
- Au cours de la période 2013-2024, l'Ontario a enregistré des déficits commerciaux avec les États-Unis chaque année (à l'exception de 2016), pour un déficit commercial moyen de 8 milliards de dollars. En 2024, le déficit commercial de l'Ontario avec les États-Unis était estimé à 4 milliards de dollars.

Le scénario tarifaire du BRF

- Le présent rapport analyse l'incidence d'un scénario tarifaire basé sur les mesures commerciales annoncées par les États-Unis et le Canada le 17 avril 2025. Il inclut les droits de douane des États-Unis sur l'acier, l'aluminium, l'automobile et les pièces automobiles, ainsi que les droits de représailles du Canada.
 - Globalement, selon le scénario tarifaire établi par le BRF, les droits de douane des États-Unis portent sur 20 % des exportations internationales de l'Ontario, alors que les droits de représailles du gouvernement du Canada concernent 15 % des importations internationales de l'Ontario.

Les droits de douane américains vont faire ralentir la croissance économique de l'Ontario ainsi que le marché de l'emploi et feront augmenter les prix à la consommation

- Avec les droits de douane américains réduisant la demande d'exportations de l'Ontario, la croissance économique de la province ralentira. En 2025, la croissance du PIB réel de l'Ontario devrait ralentir pour atteindre 0,6 %, soit moins de la moitié de la croissance attendue de 1,7 % en l'absence des droits de douane américains. Cela devrait entraîner une légère récession en 2025. Pour 2026, la croissance du PIB réel serait de 1,2 %, comparativement aux 1,9 % de croissance attendus dans le scénario sans droit de douane.
- Sur le plan du niveau, le PIB réel de l'Ontario devrait être inférieur de 1,8 % aux perspectives sans droit de douane d'ici 2026, et inférieur de 2,0 % d'ici 2029, en raison de fortes baisses dans les secteurs de l'acier, de l'aluminium, de l'automobile et des pièces automobiles de l'Ontario.

- En 2026, la première année complète soumise aux droits de douane, le secteur manufacturier de l'Ontario serait le touché le plus fortement, avec une baisse du PIB réel de 8,0 %. Tous les autres secteurs, y compris les services, seraient également touchés en raison des conséquences sur la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'en raison de répercussions économiques plus étendues dues à la baisse des revenus, des bénéfices, de la consommation et de l'investissement.
- Le BRF estime que les droits de douane américains entraîneront une perte de 68 100 emplois en Ontario en 2025 et 119 200 en 2026 par rapport au scénario sans droit de douane. D'ici 2029, il y aurait 137 900 emplois en moins en Ontario.
 - Les droits de douane américains devraient faire augmenter le taux de chômage de l'Ontario de 1,1 % sur la période de perspectives 2025-2029, soit une moyenne de 7,7 %.
 - Par secteur, l'emploi dans l'industrie manufacturière devrait être le plus touché par les droits de douane, avec 57 700 (-6,8 %) emplois de moins en 2026. Les industries de la chaîne d'approvisionnement du secteur manufacturier seraient également touchées, en particulier les industries de services à forte intensité de main-d'œuvre, notamment le commerce et les transports, ainsi que les services professionnels.
 - Les droits de douane américains sur les exportations de l'Ontario devraient avoir un impact négatif dans toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR) de la province. On prévoit que Windsor sera touchée le plus durement, l'emploi chutant de 1,6 % en 2026, suivi de Guelph (-1,6 %), de Brantford (-1,5 %) de Kitchener-Cambridge-Waterloo (-1,5 %) et de London (-1,3 %). Ces RMR sont plus exposées à la fabrication de marchandises destinées à l'exportation que d'autres RMR de l'Ontario.
- Selon le scénario tarifaire du BRF, le taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'Ontario devrait être plus élevé de 0,2 % en 2025 et de 0,3 % en 2026. Les prix des importations vers l'Ontario augmenteraient en raison des droits de repréaillies du Canada, d'une inflation plus élevée aux États-Unis (en raison principalement des droits de douane américains sur les importations en provenance de Chine) et de la faiblesse relative du dollar canadien. Ceci serait partiellement compensé par les effets d'une plus faible activité économique en Ontario et de la baisse des prix du pétrole.

Incertitude et répercussions économiques potentielles

- L'impact réel des droits de douane sur l'économie de l'Ontario est incertain et dépendra de la magnitude, de l'amplitude et de la durée des droits de douane, ainsi que de la façon dont les entreprises, les ménages et les économies s'adapteront. Étant donné cette incertitude, le BRF a élaboré deux scénarios supplémentaires, un scénario à « incidence faible » et un scénario à « incidence élevée », pour tenir compte des évolutions potentielles des politiques tarifaires américaines et canadiennes, ainsi que de l'étendue potentielle des répercussions économiques pour l'Ontario.
- Le scénario à incidence faible suppose que les droits de douane américains et les droits de repréaillies canadiens actuels sont réduits de 25 % à 10 %, que les volumes d'échanges commerciaux sont plus résilients aux droits de douane et que les économies américaine et mondiales se portent mieux que prévu.
 - Dans le scénario à incidence faible, la croissance du PIB réel est de 1,3 % en 2025 et de 1,6 % en 2026, ce qui implique que l'Ontario ne serait pas en récession. De plus, les pertes d'emplois et l'inflation de l'IPC seraient plus faibles que dans le scénario tarifaire du BRF.



- Le scénario à incidence élevée part de l'hypothèse que les États-Unis mettent en vigueur des droits de douane supplémentaires sur le cuivre, le bois d'œuvre, les semiconducteurs et les produits pharmaceutiques, et qu'ils augmentent les droits de douane sur l'acier, l'aluminium et les automobiles. De même, il suppose que le gouvernement canadien instaure des droits de représailles supplémentaires sur les importations américaines, que le volume des échanges commerciaux réagit plus fortement aux droits de douane et que les économies américaine et mondiale subissent une croissance plus faible et des prix plus élevés à la suite d'une guerre commerciale prolongée.
 - Dans le scénario à incidence élevée, le PIB réel de l'Ontario baisse de 0,5 % en 2025 et croît de 0,6 % en 2026, ce qui implique une plus forte récession en Ontario que prévu dans le scénario tarifaire du BRF. De plus, les pertes d'emploi et l'inflation de l'IPC seraient plus élevées que prévu dans le scénario tarifaire du BRF.

Introduction

Le présent rapport examine les relations commerciales entre l'Ontario et les États-Unis et donne une estimation des répercussions des droits de douane instaurés par les États-Unis sur les exportations, les importations, le PIB, l'emploi et l'inflation en Ontario.

Structure du rapport

Le présent rapport débute par un aperçu du commerce international en Ontario et examine l'importance pour l'économie de l'Ontario des exportations vers les États-Unis. Puis, en se basant sur les mesures commerciales annoncées le 17 avril, le rapport estime les répercussions des droits de douane américains et des droits de représailles canadiens sur l'économie de l'Ontario. Le rapport conclut par une brève discussion sur les incertitudes clés et présente une série de conséquences potentielles.

Portée

Le présent rapport estime les répercussions des droits de douane américains sur l'économie, l'emploi et l'inflation en Ontario de 2025 à 2029. Les répercussions estimées reflètent un scénario basé sur la politique de droits de douane des États-Unis et de droits de représailles du Canada au 17 avril 2025.

Les répercussions potentielles des droits de douane sur le budget et les finances du gouvernement de l'Ontario (la province), y compris l'impact de toute nouvelle politique introduite en réponse aux droits de douane américains, dépassent le champ d'analyse du présent rapport.

Méthodologie

Le BRF estime les évolutions des volumes d'exportations et d'importations en réponse aux droits de douane sur la base d'études théoriques antérieures. Les répercussions sur l'économie de l'Ontario sont estimées à l'aide du modèle macro-économique du BRF, et les détails supplémentaires sur l'industrie et l'emploi sont fournis par le modèle intrants-extrants du BRF. Les répercussions des droits de douane présentées dans ce rapport sont exprimées sous forme de différences par rapport à un scénario sans droit de douane, sauf mention contraire. Voir l'[Annexe](#) pour plus de détails.

L'estimation des répercussions sur l'économie de l'Ontario est très incertaine en raison de la magnitude et de l'ampleur des droits de douane imposés par les États-Unis et des représailles internationales. Pour tenir compte de cette incertitude, la dernière section de ce rapport présente une série de répercussions potentielles selon différentes hypothèses concernant l'étendue et les taux des droits de douane, et la façon dont les économies réagissent.

La relation commerciale entre l'Ontario et les États-Unis

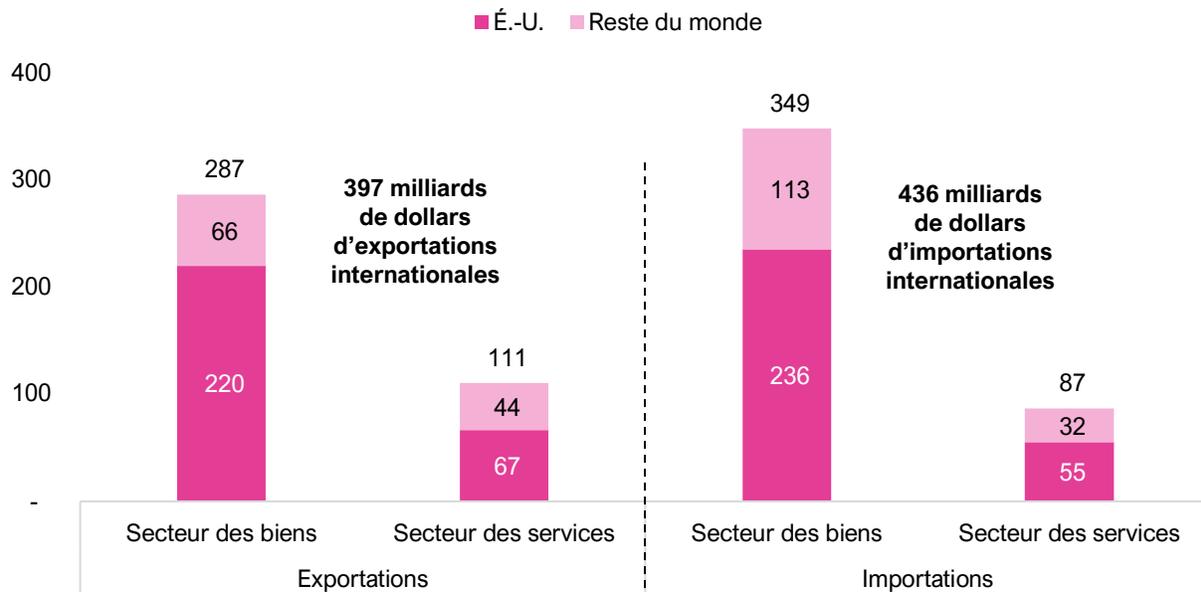
Les États-Unis sont le premier partenaire commercial de l'Ontario

Le commerce international de l'Ontario dépend fortement de l'accès au marché américain en raison de sa taille, de sa proximité avec la province et de l'historique d'accords commerciaux successifs entre le Canada et les États-Unis depuis les années 1960¹.

En 2024, l'Ontario a exporté pour 397 milliards de dollars de biens et services vers les marchés internationaux et en a importé pour 436 milliards de dollars. Les marchandises constituent la composante la plus importante des échanges commerciaux de l'Ontario avec le reste du monde, représentant 287 milliards de dollars d'exportations et 349 milliards de dollars d'importations en 2024. Les exportations de services s'élevaient à 111 milliards de dollars et les importations de services à 87 milliards de dollars.

Figure 1
Les États-Unis représentent la majeure partie du commerce international de l'Ontario

(en milliards de dollars, en 2024)



Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Statistique Canada, tableaux : 36-10-0222-01 et 12-10-0100-01, Comptes économiques de l'Ontario et estimation du BRF.

Les États-Unis représentent la majeure partie du commerce international de l'Ontario. Les exportations de marchandises vers les États-Unis s'élevaient à 220 milliards de dollars en 2024 (77 % des exportations totales de marchandises de l'Ontario) et les exportations de services vers les États-Unis s'élevaient à 67 milliards de dollars (60 % des exportations totales de services de l'Ontario). Les importations de marchandises depuis les États-Unis s'élevaient à 236 milliards de dollars (68 % des importations totales de marchandises de l'Ontario) et les importations de services s'élevaient à 55 milliards de dollars (63 % des importations totales de services).

¹ Depuis les années 1960, les principaux accords commerciaux entre les États-Unis et le Canada ont été l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les produits de l'industrie automobile (1965), l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (1989), l'Accord de libre-échange nord-américain (1994) et l'accord actuel, l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (2020).

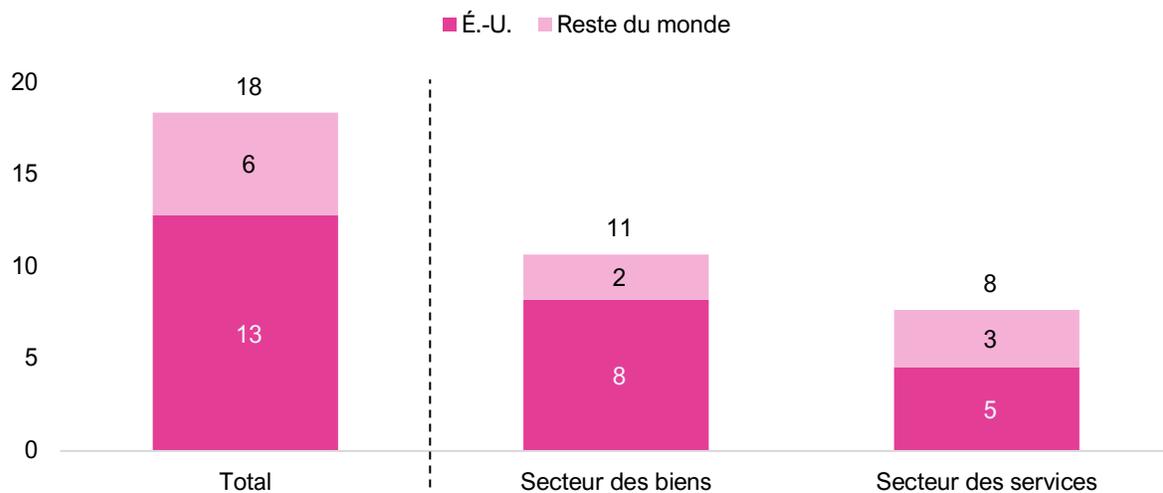
Le commerce avec les États-Unis contribue de manière importante à l'économie et à l'emploi en Ontario

Au cours de la période 2013-2021², les exportations destinées aux États-Unis ont représenté 13 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Ontario³. Cela représente plus du double de la contribution des exportations vers le reste du monde, qui représente 6 % du PIB de l'Ontario. Les exportations de marchandises vers les États-Unis représentaient 8 % du PIB de l'Ontario et les exportations de services 5 %.

Figure 2

Les exportations vers les États-Unis représentent 13 % du PIB de l'Ontario

Part des exportations internationales de biens et services dans le PIB (en pourcentage, moyenne de 2013-2021)



Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Statistique Canada, tableau [12-10-0100-01](#), et BRF.

² Les chiffres sur la contribution des exportations au PIB étaient disponibles pour la période allant de 2013 à 2021.

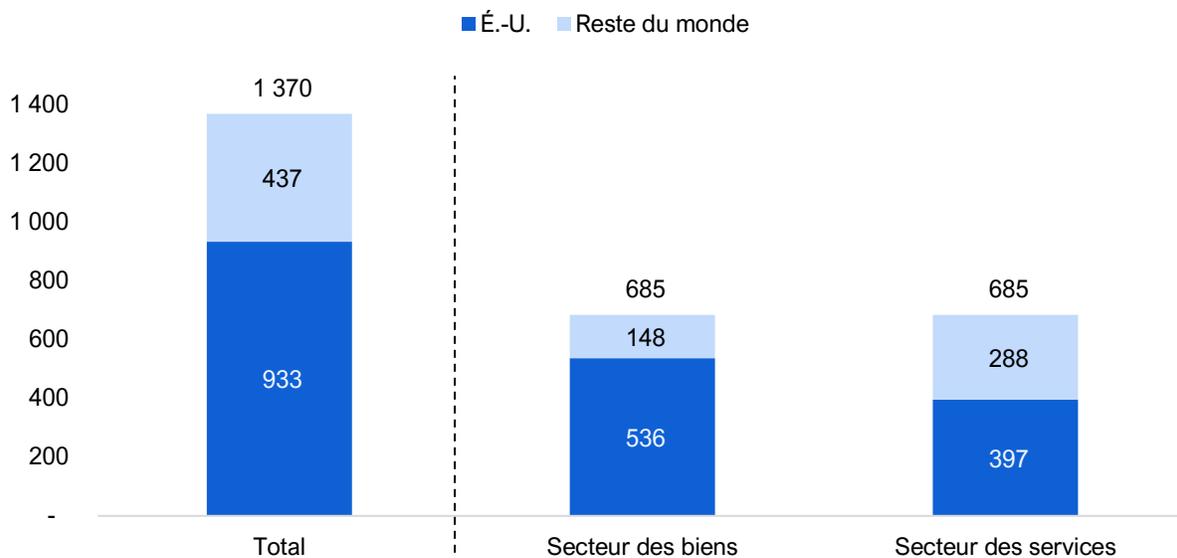
³ Cela représente la somme des revenus générés par les exportateurs de l'Ontario et leurs chaînes d'approvisionnement intérieures après le retrait de l'effet des composants et matériaux importés utilisés dans leur production.

Les exportations internationales totales représentaient environ 1 370 000 emplois en Ontario en 2024, dont les exportations vers les États-Unis représentaient environ 933 000 emplois⁴ (1 emploi sur 9 dans la province). Parmi les emplois en Ontario liés aux exportations vers les États-Unis, 536 000 se trouvaient dans le secteur des biens (1 emploi sur 15 en Ontario), principalement concentrés dans l'industrie manufacturière. Dans le secteur des services, 397 000 emplois en Ontario étaient liés aux exportations vers les États-Unis (1 emploi sur 20 en Ontario), notamment dans les services professionnels, le commerce et les transports et dans tous les autres services⁵.

Les exportations vers le reste du monde représentaient environ 437 000 emplois en Ontario en 2024, y compris 148 000 emplois dans le secteur des biens et 288 000 dans le secteur des services.

Figure 3
Les emplois liés aux exportations vers les États-Unis s'élevaient à 933 000 en Ontario en 2024

Emplois liés aux exportations en Ontario (en milliers, 2024)



Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Sources : Statistique Canada, tableaux : [14-10-0023-01](#) et [12-10-0100-01](#), et estimation du BRF.

⁴ Cela représente l'estimation du BRF relative au nombre d'emplois liés aux exportateurs de l'Ontario et à leurs chaînes d'approvisionnement situées en Ontario en 2024.

⁵ Tous les autres services incluent, entre autres, l'information, la culture, les loisirs, le logement et les services de restauration. Voir le [Tableau 2](#) de l'annexe.

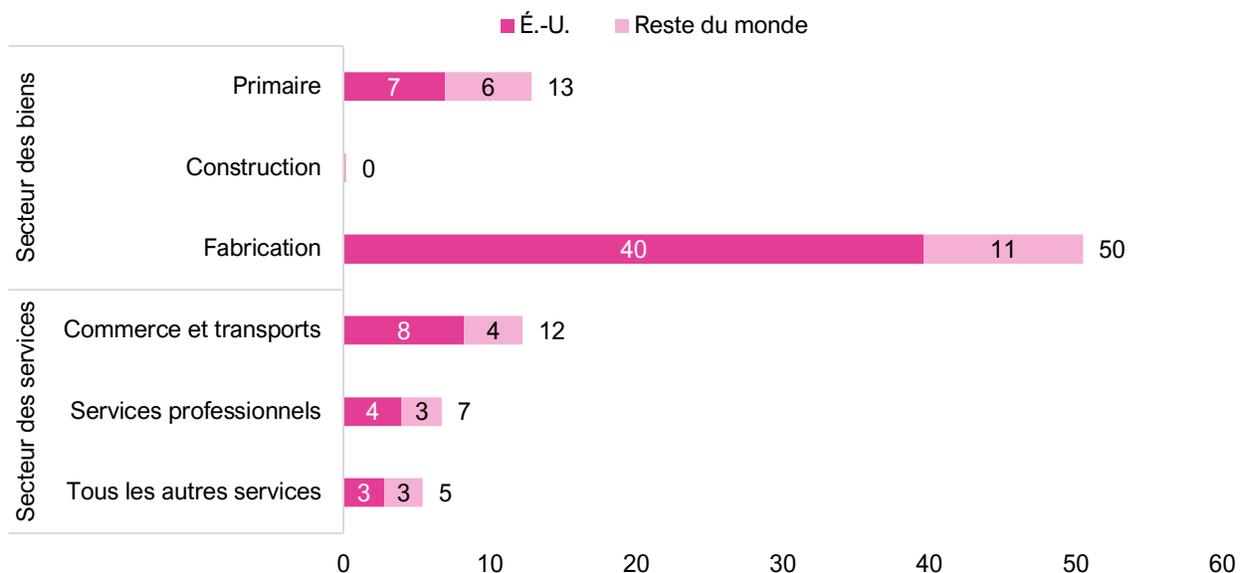
Les fabricants de l'Ontario dépendent fortement des exportations vers les États-Unis

Le niveau de commerce avec les États-Unis peut se mesurer comme la part de la production totale⁶ d'un secteur qui est exportée vers les États-Unis. De ce point de vue, tous les secteurs⁷ de l'économie de l'Ontario sont exposés en partie au commerce avec les États-Unis, mais le secteur manufacturier est le plus exposé, car il exporte 40 % de sa production vers les États-Unis. À titre de comparaison, le secteur du commerce et des transports de l'Ontario exporte 8 % de sa production vers les États-Unis, le secteur primaire 7 %, suivi par les services professionnels (4 %) et tous les autres services (3 %).

Figure 4

Le secteur manufacturier de l'Ontario est celui qui dépend le plus des exportations vers les États-Unis

Part des exportations internationales dans la production brute par secteur (en pourcentage, de moyenne 2013-2021)



Sources : Statistique Canada, tableaux [12-10-010001](#) et [36-10-0488-01](#), et BRF.

Dans le secteur manufacturier de l'Ontario, toutes les industries majeures exportent une part importante de leur production vers les États-Unis. L'industrie automobile est la plus dépendante des États-Unis, elle y expédie 80 % de sa production, suivi du secteur des pièces automobiles (51 %), des machines et produits électroniques (45 %), des produits chimiques et du pétrole (32 %), des autres produits manufacturés⁸ (31 %), des métaux de première fusion (25 %) et enfin des produits agroalimentaires (19 %). Toutes les industries manufacturières exportent une part plus importante de leur production vers les États-Unis que vers le reste du monde, à l'exception de l'industrie des métaux de première fusion (notamment les fabricants d'acier et d'aluminium) qui exporte environ la même proportion de sa production vers les États-Unis et vers le reste du monde.

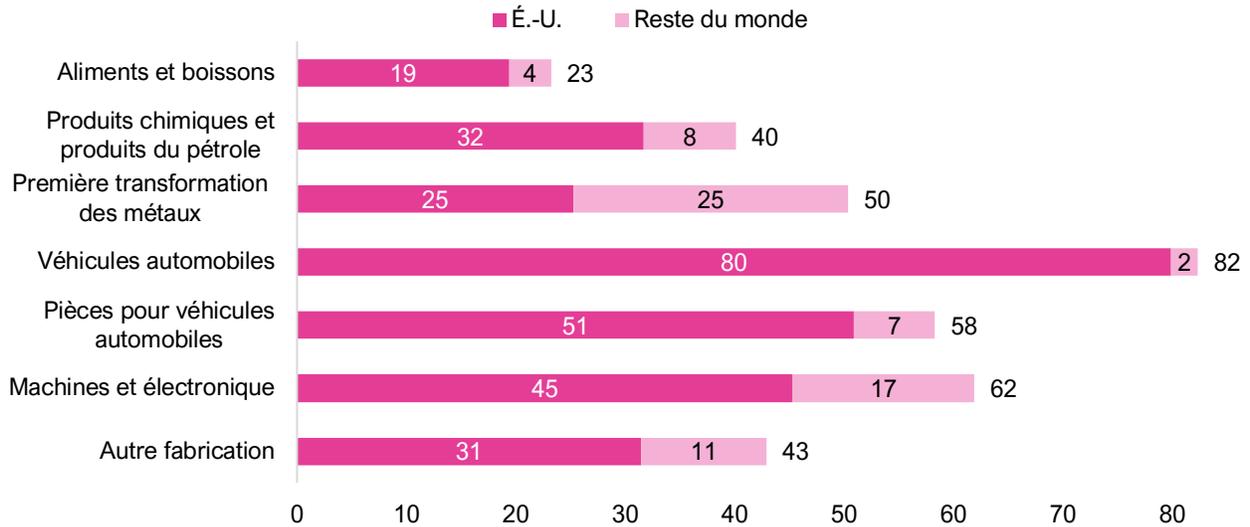
⁶ Mesuré en tant que « production brute » par Statistique Canada.

⁷ Pour la classification des industries du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) incluses dans les secteurs présentés dans ce rapport, voir le [Tableau 2](#) de l'annexe.

⁸ Les autres industries manufacturières incluent, entre autres, les industries du textile, des produits du bois et des meubles. Voir le [Tableau 2](#) de l'annexe.

Figure 5
Le secteur automobile de l'Ontario exporte la majeure partie de sa production vers les États-Unis

Part des exportations manufacturières dans la production industrielle (en pourcentage, moyenne de 2013-2021)



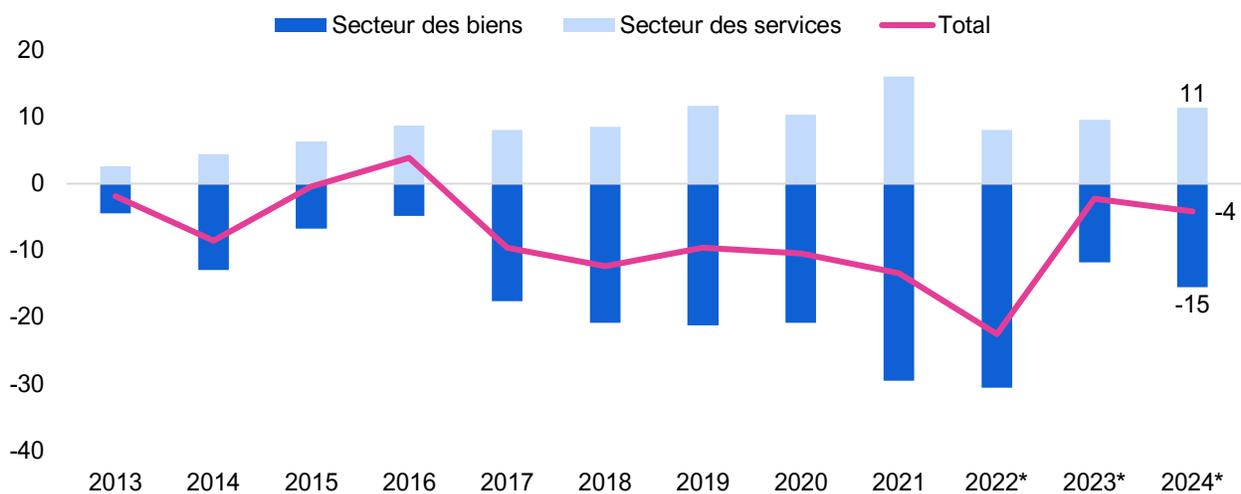
Sources : Statistique Canada, tableaux 12-10-0100-01 et 36-10-0488-01, et BRF.

L'Ontario présente principalement des déficits commerciaux avec les États-Unis

Au cours de la période 2013-2024, l'Ontario a enregistré des déficits commerciaux avec les États-Unis chaque année (à l'exception de 2016), pour un déficit commercial moyen de 8 milliards de dollars. En 2024, le déficit commercial de l'Ontario avec les États-Unis était estimé à 4 milliards de dollars, le déficit de la province dans le commerce des biens (-15 milliards de dollars) dépassant son excédent dans les services (11 milliards de dollars).

Figure 6
L'Ontario a enregistré majoritairement des déficits commerciaux avec les États-Unis depuis 2013

Balance commerciale de l'Ontario avec les États-Unis (en milliards de dollars)*



* Entre 2022 et 2024, les balances commerciales sont des estimations basées sur la part moyenne du commerce de biens et services des États-Unis. Sources : Statistique Canada, tableau 12-10-0100-01, Comptes économiques de l'Ontario et estimation du BRF.

Répercussions potentielles des droits de douane américains sur l'économie de l'Ontario

En février 2025, les États-Unis ont annoncé de nombreux droits de douane sur les marchandises qu'ils importent, avec de nombreuses modifications ultérieures sur l'étendue et le calendrier de ces droits de douane. Étant donné la forte relation commerciale entre l'Ontario et les États-Unis, ces droits de douane auront des répercussions négatives importantes sur l'économie de la province. Ces répercussions dépendront de l'ampleur et de l'étendue des droits de douane instaurés par les États-Unis, ainsi que des représailles du Canada.

Ce rapport analyse l'impact d'un scénario tarifaire basé sur les mesures commerciales annoncées le 17 avril, avec des hypothèses supplémentaires du BRF, bien qu'il existe une incertitude importante sur le statut de la politique tarifaire des États-Unis⁹. Le scénario tarifaire du BRF part de l'hypothèse que tous les droits de douane américains et les mesures de représailles du Canada sont permanents. De plus, ce scénario exclut toute mesure annoncée par le gouvernement fédéral ou provincial pour venir en aide aux secteurs et travailleurs touchés par ces droits de douane.

Le scénario tarifaire du BRF

Le scénario tarifaire¹⁰ du BRF prend en compte les droits de douane américains suivants :

- Pour les exportations vers les États-Unis qui sont couvertes¹¹ par l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) :
 - 25 % sur l'acier et l'aluminium.
 - 25 % sur les automobiles et les pièces détachées pour automobiles, avec une exception pour la valeur du contenu américain¹². Le BRF suppose que les droits de douane sur les pièces automobiles entreront en vigueur le 3 mai.
 - Pas de droits de douane sur les autres marchandises couvertes par l'ACEUM.
- Pour les exportations vers les États-Unis qui n'entrent pas dans le cadre de l'ACEUM :
 - 25 % sur toutes les marchandises, à l'exception de l'énergie et des minerais essentiels qui sont soumis à un tarif douanier de 10 %.
 - 50 % sur l'acier et l'aluminium.
 - 50 % sur les automobiles et les pièces automobiles, qui devraient entrer en vigueur le 3 mai.

⁹ Étant donné cette incertitude, le BRF a inclus diverses répercussions dans la section suivante. Voir [Incertitude et répercussions financières potentielles](#).

¹⁰ Pour les hypothèses économiques et méthodologiques qui sous-tendent le scénario tarifaire du BRF, voir [l'annexe Scénario tarifaire du BRF](#).

¹¹ En se basant sur le tableau [12-10-0100-01](#) de Statistique Canada, le BRF estime que 90 % des exportations de marchandises de l'Ontario vers les États-Unis entrent dans le cadre de l'ACEUM.

¹² Le contenu américain fait référence à la valeur de la marchandise pouvant être attribuée à des pièces provenant entièrement, produites en totalité ou partiellement transformées aux États-Unis. En se basant sur le tableau [12-10-0100-01](#) de Statistique Canada, le BRF estime que les exportations automobiles de l'Ontario contiennent 50 % de contenu américain et que les exportations de pièces automobiles contiennent 34 % de contenu américain.

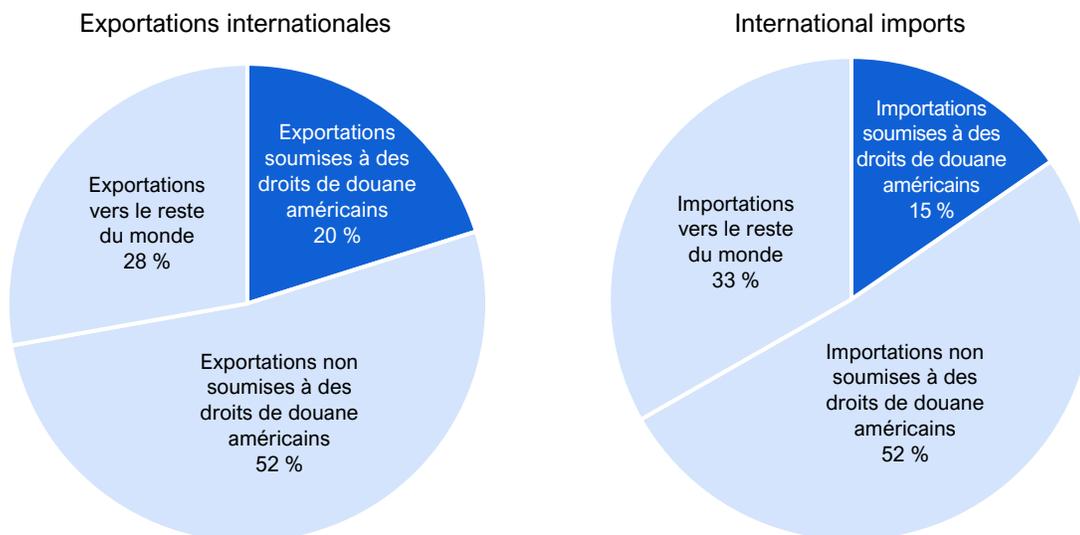
En réponse à ces droits de douane, le gouvernement du Canada a présenté les contre-mesures suivantes¹³, qui sont incluses dans le scénario tarifaire du BRF :

- 25 % sur 30 milliards de dollars d'importations depuis les États-Unis, y compris sur les produits agricoles, les métaux, les biens de grande consommation et les produits agroalimentaires.
- 25 % sur 29,8 milliards de dollars d'importations en provenance des États-Unis, y compris sur l'acier et l'aluminium, les outils, les ordinateurs et les serveurs.
- 25 % sur les importations d'automobiles, appliqués sur la valeur totale des véhicules qui n'entrent pas dans le cadre de l'ACEUM et sur la valeur du contenu non canadien et non mexicain¹⁴ des véhicules conformes à l'ACEUM.

Globalement, selon le scénario tarifaire établi par le BRF, les droits de douane des États-Unis portent sur 20 % des exportations internationales de l'Ontario, alors que les droits de représailles du gouvernement du Canada concernent 15 % des importations internationales de l'Ontario.

Figure 7
20 % des exportations internationales de l'Ontario sont soumises aux droits de douane des États-Unis, et les mesures de représailles affectent 15 % des importations internationales de l'Ontario

Part du commerce international de l'Ontario (en pourcentage)



Remarque : Les exportations et importations soumises aux droits de douane américains incluent uniquement les nouveaux droits de douane identifiés dans le scénario tarifaire du BRF. Les pourcentages sont une estimation basée sur les données réelles du commerce international en 2024.

Source : BRF.

Enfin, dans son scénario tarifaire, le BRF a fait un certain nombre d'hypothèses économiques et méthodologiques qui sont détaillées dans [l'Annexe](#).

¹³ Le 15 avril, le gouvernement du Canada a [annoncé](#) des exonérations de droits de douane sur les automobiles. Cependant, en raison de renseignements limités, le BRF a exclu cette exonération de son scénario tarifaire.

¹⁴ Le BRF fait l'hypothèse que 77 % des importations automobiles américaines seront soumis à des droits de douane sur la base des [Tableaux des entrées-sorties de l'OCDE](#).

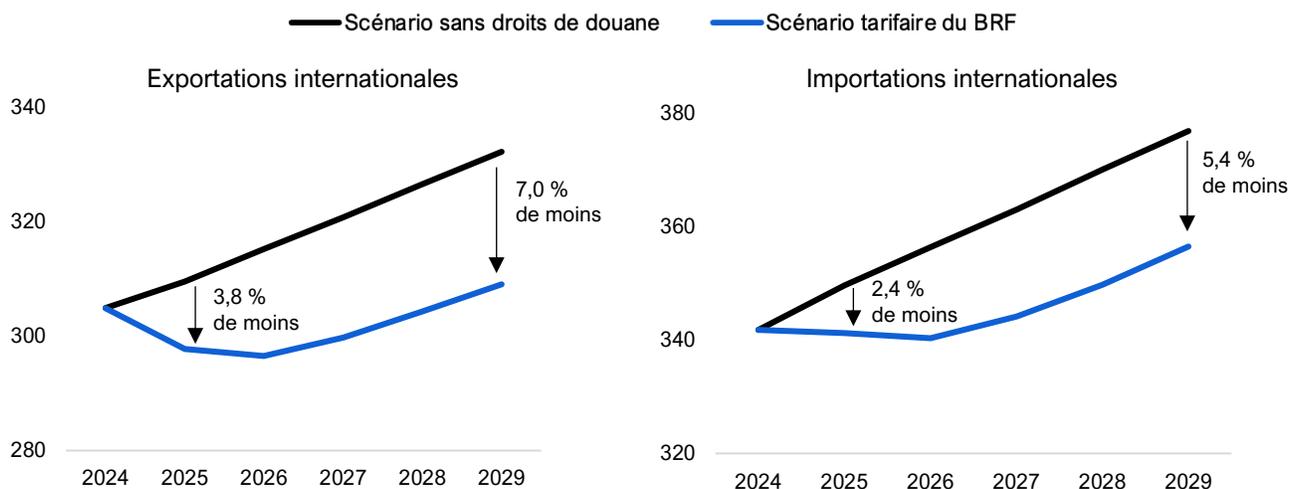
Les droits de douane américains feront baisser les exportations et importations internationales de l'Ontario

Dans le scénario tarifaire du BRF, les droits de douane américains font baisser la demande d'exportations de l'Ontario¹⁵. En conséquence, le BRF prévoit une baisse de 3,8 % des exportations internationales réelles par rapport à un scénario sans droits de douane en 2025. Au cours des quatre années suivantes, les effets des droits de douane américains ne feraient que s'accroître et, d'ici 2029, les exportations internationales réelles de l'Ontario seraient inférieures de 7 % aux prévisions du scénario sans droits de douane. Par secteur, les exportations internationales de l'Ontario qui sont ciblées par des droits de douane américains devraient être significativement plus faibles, notamment les exportations d'acier et d'aluminium qui chuteraient de presque 50 % en 2029, les exportations automobiles de presque 20 % et les pièces automobiles de presque 30 %¹⁶.

Figure 8

Les volumes d'exportations et d'importations de l'Ontario seraient plus faibles avec les droits de douane américains

Exportations et importations internationales de l'Ontario (en milliards de dollars, en dollars réels de 2017)



Sources : Comptes économiques de l'Ontario et BRF.

Les droits de représailles imposés par le Canada entraîneraient une baisse des importations depuis les États-Unis, ce qui provoquerait une baisse de 2,4 % des importations internationales de l'Ontario en 2025 par rapport au scénario sans droits de douane. En 2029, les importations internationales de l'Ontario devraient être inférieures de 5,4 % par rapport au scénario sans droits de douane.

¹⁵ En réponse, certains exportateurs de l'Ontario réduiront leurs prix pour limiter la perte de leur part de marché aux États-Unis alors que d'autres rechercheront d'autres marchés. Aucune de ces réponses ne devrait complètement compenser la perte nette du volume des exportations internationales de l'Ontario.

¹⁶ Ces baisses des exportations internationales sectorielles sont considérées comme étant la réponse directe des exportations aux droits de douane américains. Des répercussions macro-économiques supplémentaires (telles qu'une consommation ou des investissements relativement plus faibles) feraient encore plus baisser ces volumes d'exportations.

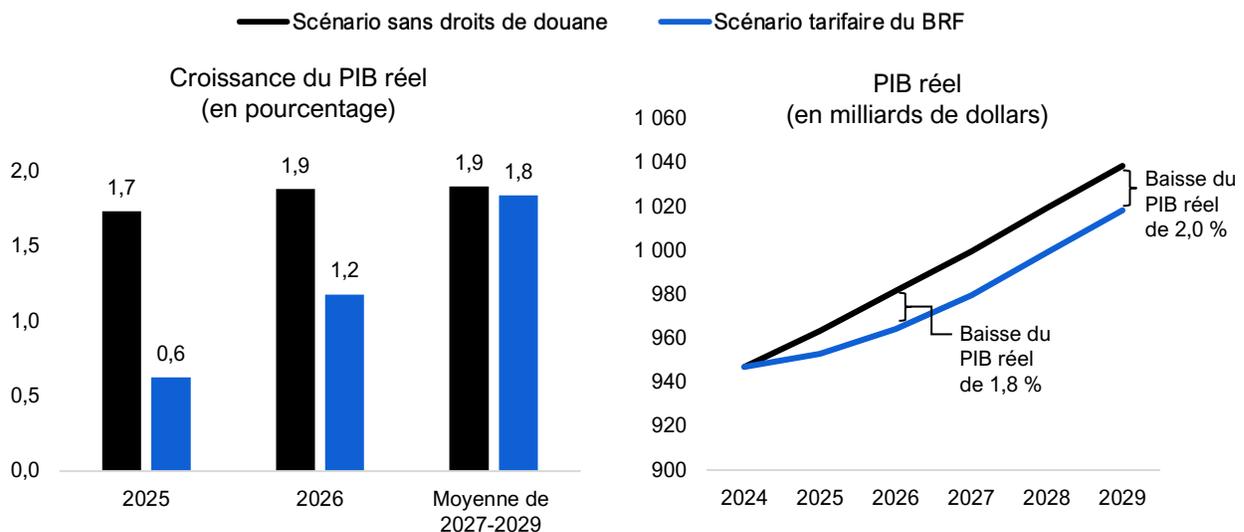
Les droits de douane américains vont faire ralentir la croissance économique de l'Ontario

Avec les droits de douane américains réduisant la demande d'exportations de l'Ontario, la croissance économique de la province ralentira. En 2025, la croissance du PIB réel de l'Ontario serait de 0,6 %, soit moins de la moitié de la croissance attendue de 1,7 % dans le scénario sans droits de douane. Cela devrait entraîner une légère récession en 2025. Pour 2026, la croissance du PIB réel serait de 1,2 %, comparativement aux 1,9 % de croissance dans le scénario sans droit de douane. Dans le temps, l'économie de l'Ontario devrait s'adapter aux conséquences des droits de douane américains et la croissance du PIB réel devrait s'améliorer pour atteindre en moyenne 1,8 % de 2027 à 2029, ce qui est légèrement plus faible que les 1,9 % du scénario sans droits de douane.

Globalement, dans le scénario tarifaire du BRF, le niveau du PIB réel de l'Ontario devrait être 1,8 % inférieur au PIB du scénario sans droits de douane d'ici 2026 et 2,0 % inférieur en 2029 parce que les fortes baisses dans les secteurs ontariens de l'acier, de l'aluminium, de l'automobile et des pièces automobiles ne sont que partiellement compensées par des gains commerciaux modestes dans d'autres secteurs.

Figure 9

Répercussions des droits de douane américains sur le PIB réel de l'Ontario par rapport au scénario sans droits de douane



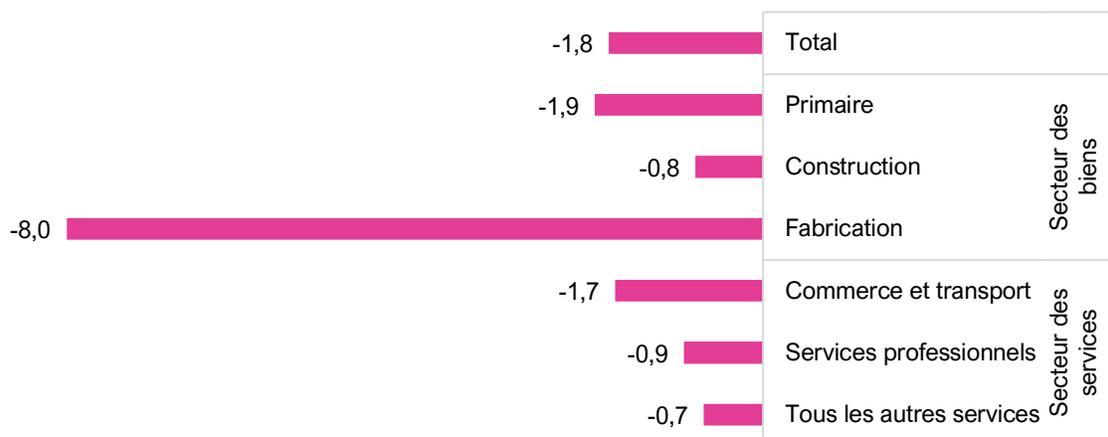
Sources : Comptes économiques de l'Ontario et BRF.

En 2026, la première année complète soumise aux droits de douane, le secteur manufacturier de l'Ontario serait le plus touché et présenterait une chute du PIB réel de 8,0 %. Tous les autres secteurs, y compris les services, seraient également touchés en raison des conséquences sur la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'en raison de répercussions économiques plus étendues dues à la baisse des revenus, des bénéfices, de la consommation et de l'investissement.

Figure 10

Répercussions des droits de douane américains sur le PIB réel de l'Ontario par secteur en 2026

Variation du PIB réel de l'Ontario par rapport au scénario sans droits de douane (en pourcentage, 2026)



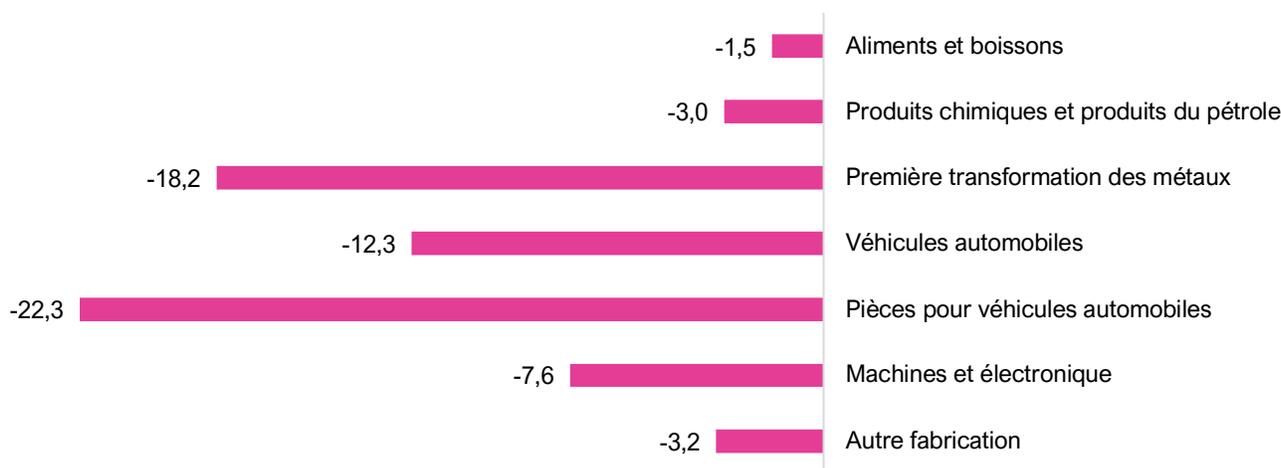
Sources : Statistique Canada, tableaux 36-10-0402-01 et 12-10-0100-01, et BRF.

Dans le secteur manufacturier, l'industrie des pièces automobiles serait la plus touchée, avec un PIB réel inférieur de 22,3 % à celui du scénario sans droits de douane en 2026. On suppose que les pièces automobiles conformes à l'ACEUM sont taxées à hauteur de 25 % de leur contenu non américain, ce qui implique un taux tarifaire effectif de près de 15 %. Les métaux de première fusion seraient également lourdement touchés, avec des droits de douane de 25 % sur l'acier et l'aluminium, et le PIB réel serait inférieur de 18,2 % par rapport au scénario sans droits de douane. Le PIB réel dans l'industrie automobile serait inférieur de 12,3 % à celui du scénario sans droits de douane, ce qui reflète les droits de douane de 25 % sur les automobiles et l'exception pour le contenu américain, alors que pour l'industrie des machines et des produits électroniques, il serait inférieur de 7,6 %.

Figure 11

Répercussions des droits de douane américains sur le PIB réel de l'Ontario dans l'industrie manufacturière en 2026

Variation du PIB réel de l'Ontario par rapport au scénario sans droits de douane (en pourcentage, 2026)

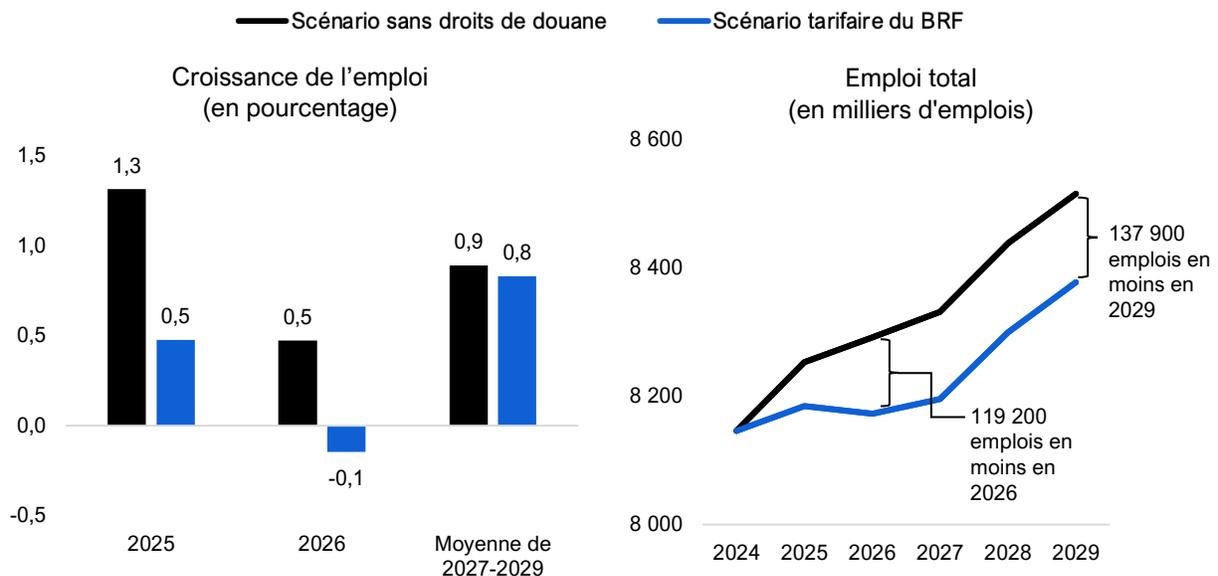


Sources : Statistique Canada, tableaux 36-10-0402-01 et 12-10-0100-01, et BRF.

Les droits de douane américains feront ralentir la croissance de l'emploi en Ontario

Le BRF estime que les droits de douane des É.-U. feront ralentir la croissance de l'emploi pour la faire passer à 0,5 % en 2025, alors qu'elle s'élevait à 1,3 % dans les perspectives sans droits de douane. En 2026, la première année complète soumise aux droits de douane, l'emploi faiblira davantage et diminuera de 0,1 %. La faiblesse de la croissance de l'emploi signifiera 68 100 emplois en moins dans la province en 2025 comparativement au scénario sans droits de douane, et 119 200 emplois en moins en 2026. D'ici 2029, dans le scénario tarifaire du BRF, il y aurait 137 900 emplois en moins en Ontario comparativement au scénario sans droits de douane.

Figure 12
Incidence des droits de douane américains sur l'emploi en Ontario comparativement au scénario sans droits de douane



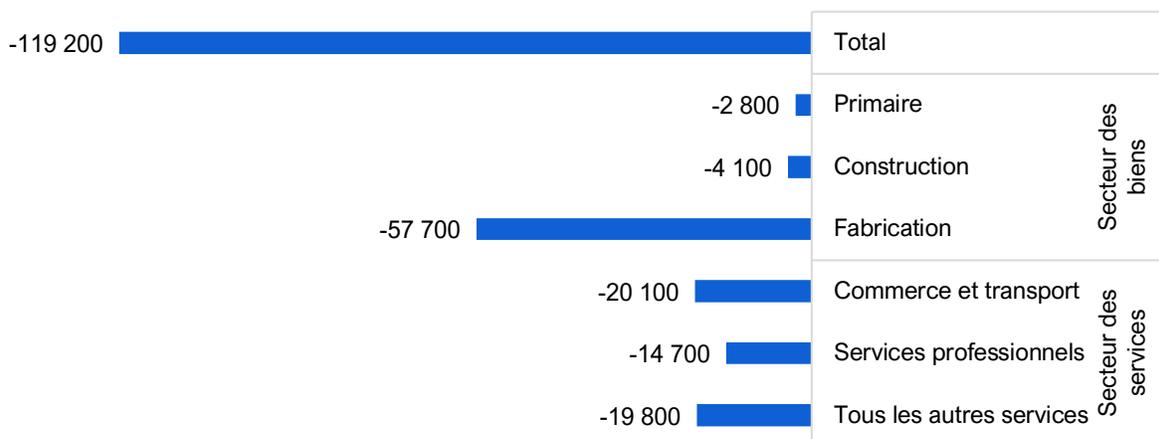
Sources : Statistique Canada, tableau [14-10-0327-01](#) et BRF.

On prévoit que les droits de douane américains feront augmenter le taux de chômage de 1,1 point de pourcentage par rapport aux perspectives de 2025 à 2029, pour s'établir en moyenne à 7,7 %, soit davantage que la moyenne de 6,6 % dans le scénario sans droits de douane.

Dans les différents secteurs, l'emploi manufacturier devrait être le plus touché par les droits de douane, enregistrant 57 700 (- 6,8 %) emplois en moins en 2026 comparativement au scénario sans droits de douane. Les entreprises de la chaîne d'approvisionnement du secteur manufacturier seront également touchées, particulièrement dans le secteur des services à prédominance de main-d'œuvre, notamment le commerce, le transport et les services professionnels.

Figure 13
Incidence des droits de douane américains sur l'emploi en Ontario, par secteur, en 2026

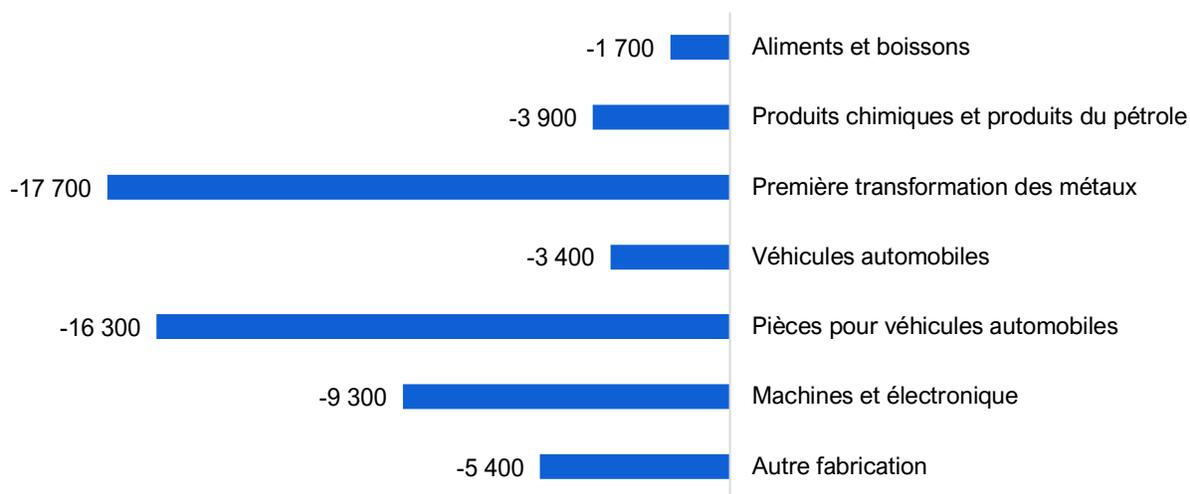
Variation de l'emploi en Ontario par rapport au scénario sans droits de douane (emplois totaux, 2026)


 Sources : Statistique Canada, tableaux [14-10-0023-01](#), [12-10-0100-01](#) et BRF.

Dans le secteur manufacturier, toutes les industries seront touchées. L'incidence la plus grande se ferait sentir dans les métaux de première fusion (- 17 700 emplois en moins), les pièces de véhicules automobiles (- 16 300 emplois en moins) ainsi que la machinerie et l'électronique (- 9 300 emplois en moins). Dans le secteur des véhicules automobiles, on constaterait un déclin de 3 400 emplois en raison de l'exemption pour le contenu américain, ainsi que pour ses processus de production nécessitant moins de main-d'œuvre.

Figure 14
Incidence des droits de douane américains sur l'emploi en Ontario dans l'industrie manufacturière en 2026

Variation de l'emploi en Ontario dans le scénario sans droits de douane (emplois totaux, 2026)


 Sources : Statistique Canada, tableaux [14-10-0023-01](#), [12-10-0100-01](#) et BRF.

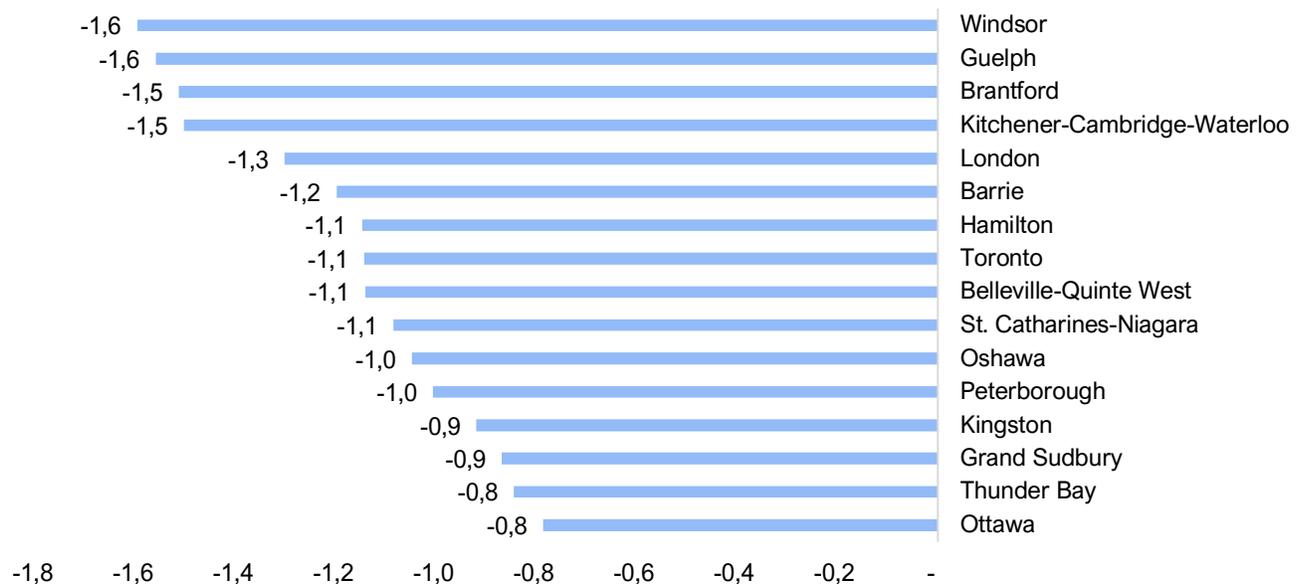
Les villes du sud-ouest de l'Ontario seraient les plus touchées

Les droits de douane américains sur les exportations de l'Ontario exerceraient un effet négatif sur l'emploi dans toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR) de la province. L'ampleur de cet effet varie selon le profil industriel des économies locales. On prévoit que Windsor sera touchée le plus durement, l'emploi chutant de 1,6 % en 2026 comparativement au scénario sans droits de douane, suivi de Guelph (- 1,6 %), de Brantford (- 1,5 %) de Kitchener-Cambridge-Waterloo (- 1,5 %) et de London (- 1,3 %). Ces RMR sont plus dépendantes des exportations manufacturières que les autres RMR de l'Ontario.

Figure 15

Incidence des droits de douane sur l'emploi en Ontario par région métropolitaine de recensement* en 2026

Variation de l'emploi en Ontario dans le scénario sans droits de douane, en proportion de l'emploi total dans une RMR (en pourcentage)



* La région métropolitaine de recensement représente le lieu où vivent les travailleurs, qui n'est pas nécessairement celle où ils travaillent.
 Sources : Statistique Canada, tableaux [14-10-0468-01](#), [14-10-0023-01](#) et BRF.

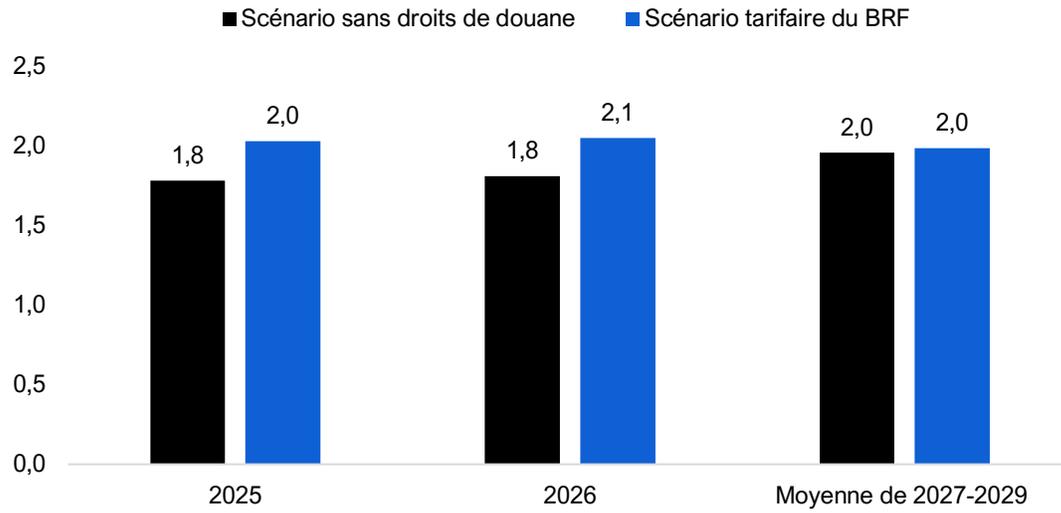
Les droits de douane feront légèrement augmenter les prix à la consommation en Ontario

Dans le scénario tarifaire du BRF, on prévoit que le taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) sera plus élevé de 0,2 point de pourcentage en 2025 que dans le scénario sans droits de douane et 0,3 point de pourcentage plus élevé en 2026. Les prix à l'importation en Ontario augmenteraient en raison des droits de repréailles du Canada, de l'augmentation de l'inflation aux É.-U. (principalement causée par les droits de douane américains sur les importations de Chine) et la faiblesse relative du dollar canadien. Ces effets seraient partiellement compensés par l'incidence du ralentissement de l'activité économique en Ontario et de la chute du prix du pétrole.

Figure 16

Incidence des droits de douane américains sur l'inflation en Ontario

Taux d'inflation de l'IPC (en pourcentage)



Source : BRF.

Incertitude et répercussions financières potentielles

Le scénario tarifaire du BRF estime l'incidence des droits de douane américains et canadiens sur l'économie de l'Ontario en se fondant sur la politique commerciale en vigueur au 17 avril ainsi que sur les hypothèses sur la manière dont l'économie de l'Ontario, l'économie des É.-U. ainsi que les économies mondiales réagiraient aux droits de douane. L'incidence réelle des droits de douane sur l'économie de l'Ontario est incertaine et dépendra de la magnitude, de l'ampleur et de la durée de l'application des droits de douane ainsi que la manière dont les entreprises, les ménages et les économies y réagiront.

Compte tenu de cette incertitude, le BRF a préparé deux scénarios supplémentaires, un scénario à « incidence faible » et un scénario à « incidence élevée », afin de tenir compte des changements potentiels des politiques tarifaires des É.-U. et du Canada, ainsi que la portée potentielle des impacts économiques en Ontario¹⁷. Le tableau 1 présente une estimation des impacts répercussions dans tous les scénarios.

Tableau 1

Répercussions économiques potentielles des droits de douane en Ontario dans le cadre de différents scénarios

	Scénario sans droits de douane	Scénario à incidence faible	Scénario tarifaire du BRF	Scénario à incidence élevée
Croissance du PIB réel (en pourcentage)				
2025	1,7	1,3	0,6	- 0,5
2026	1,9	1,6	1,2	0,6
Moyenne de 2027 à 2029	1,9	1,9	1,8	1,8
Emploi (en milliers, variation par rapport au scénario sans droits de douane)				
2025	-	- 20	- 68	- 123
2026	-	- 44	- 119	- 214
Moyenne de 2027 à 2029	-	- 56	- 138	- 234
Croissance de l'IPC (en pourcentage)				
2025	1,8	1,8	2,0	2,2
2026	1,8	1,9	2,1	2,2
Moyenne de 2027 à 2029	2,0	2,0	2,0	2,1

Source : BRF.

¹⁷ Pour voir les hypothèses détaillées sur chacun des scénarios, voir l'[Annexe : Hypothèses sur les scénarios tarifaires](#).

Comparativement au scénario tarifaire du BRF, le scénario à incidence faible suppose que les droits de douane existants et les droits de représailles des É.-U. et du Canada seront réduits pour passer de 25 à 10 %, que le volume des échanges commerciaux résistera aux droits de douane et que les économies américaines et mondiales auront un rendement supérieur aux attentes. Dans le scénario à incidence faible, la croissance du PIB réel de l'Ontario s'élèverait à 1,3 % en 2025 et à 1,6 % en 2026, ce qui signifie que l'Ontario ne connaîtrait pas de récession. De plus, on compterait 20 000 emplois en moins en 2025 et 44 000 emplois en moins en 2026 comparativement au scénario sans droits de douane. On prévoit que l'inflation de l'IPC en Ontario s'établisse à un taux modeste inférieur à 2 % en 2025 et en 2026 dans ce scénario.

Le scénario à incidence élevée suppose que les É.-U. imposeront des droits de douane supplémentaires sur le cuivre, le bois d'œuvre, les semiconducteurs et les produits pharmaceutiques en plus de hausses des droits de douane sur l'acier, l'aluminium et les automobiles. En réponse, le gouvernement du Canada imposerait des représailles tarifaires sur les importations des É.-U., d'une valeur équivalant dollar pour dollar aux droits de douane américains. Le scénario à incidence élevée suppose également que le volume des échanges commerciaux réagira plus fortement aux droits de douane et que les économies des É.-U. et mondiales présenteront une croissance plus faible et seront touchées par une hausse des prix découlant d'une guerre commerciale prolongée. Dans le scénario à incidence élevée, on prévoit que le PIB réel de l'Ontario chutera de 0,5 % en 2025 et croîtra de 0,6 % en 2026, ce qui implique une récession plus profonde en Ontario que celle prévue dans le scénario tarifaire du BRF. De plus, on compterait 123 000 emplois en moins en 2025 et 214 000 emplois en moins en 2026 comparativement au scénario sans droits de douane, et l'inflation de l'IPC serait plus élevée, soit 2,2 %, en 2025 et 2026.

Il importe de noter que ces scénarios ne tiennent pas compte de répercussions autres que celles énumérées dans ce rapport, y compris tout stimulant financier pouvant être introduit par les gouvernements fédéral ou provincial afin d'appuyer les industries et les travailleurs touchés, les droits de douane potentiels sur les biens et services autres que ceux envisagés ou de modifications pouvant être apportées à l'ACEUM à la suite de son examen en 2026.

Annexe : Hypothèses sur les scénarios tarifaires

Scénario tarifaire du BRF

Hypothèses tarifaires

- Voir la section plus haut intitulée *Scénario tarifaire du BRF*.

Hypothèses économiques

- Comparativement au scénario sans droits de douane, dans ce scénario, la Banque du Canada abaisserait son taux d'intérêt directeur de 50 points de base additionnels en 2025, le dollar canadien s'affaiblirait d'un cent par rapport au dollar américain de 2025 et le prix du pétrole chuterait de 5 \$ le baril en moyenne de 2025 à 2028.
- La guerre commerciale en cours, qui comporte les droits de douane que les É.-U. imposent à d'autres pays et les représailles de ces derniers, fera chuter la croissance du PIB réel des É.-U. de 0,9 point de pourcentage pour atteindre 1,1 % en 2025. On présume que les droits de douane américains imposés à la Chine et à d'autres pays feront augmenter les prix à la consommation aux É.-U. de 1,1 point de pourcentage au-dessus du scénario sans droits de douane, pour atteindre 3,3 %.

Hypothèses méthodologiques

- Pour chaque augmentation de 1,0 point de pourcentage des droits de douane, le volume des échanges commerciaux chute en moyenne de 1,5 % au cours de la période de projection¹⁸.
- Les entreprises exportatrices trouveront des marchés de rechange pour compenser la chute des exportations aux É.-U. à hauteur d'environ 20 %¹⁹.
- Les entreprises importatrices de l'Ontario transféreront la moitié de leurs coûts tarifaires aux consommateurs en 2025. D'ici 2027, les importateurs transféreront aux consommateurs la totalité des coûts liés aux droits de douane²⁰.

Scénario à incidence faible

Hypothèses tarifaires

- Les droits de douane américains sont imposés aux mêmes biens que dans le scénario tarifaire du BRF, cependant, tous les droits de douane sont réduits à 10 %.
- Les droits de représailles du Canada sont imposés aux mêmes biens que dans le scénario tarifaire du BRF, cependant, tous les droits de douane sont réduits à 10 %.

Hypothèses économiques

- Comparativement au scénario sans droits de douane, dans ce scénario, la Banque du Canada abaisserait son taux d'intérêt directeur de 25 points de base additionnels en 2025, le dollar canadien s'affaiblirait d'un cent par rapport au dollar américain de 2025 et le prix du pétrole chuterait de 2 \$ le baril en moyenne de 2025 à 2028.

¹⁸ Le BRF utilise des élasticités de substitution de – 1,2 en 2025, pour les augmenter à – 1,8 en 2029, ce qui correspond à la moyenne constatée dans bon nombre d'études (voir [Ahmad, Montgomery et Schreiber, 2021](#) ainsi que [Bajzik et coll., 2020](#)), de même que des recherches démontrant que les élasticités à court terme sont généralement plus faibles que celles à long terme (voir [Boehm, Levchenko et Pandalai-Nayar, 2022](#)).

¹⁹ Le BRF suppose que les exportateurs de l'Ontario augmenteront de 3 % leur part de biens expédiés vers le reste du monde d'ici 2029, ce qui s'inscrit dans le mouvement de diversification commerciale observé depuis 10 ans.

²⁰ Voir l'[Enquête sur les perspectives des entreprises – Premier trimestre de 2025](#) de la Banque du Canada.

- La guerre commerciale en cours, qui comporte les droits de douane que les É.-U. imposent à d'autres pays et les représailles de ces derniers, fera chuter la croissance du PIB réel des É.-U. de 0,5 point de pourcentage pour atteindre 1,5 % en 2025. On présume que les droits de douane américains imposés à la Chine et à d'autres pays feront augmenter les prix à la consommation aux É.-U. de 0,6 point de pourcentage au-dessus du scénario sans droits de douane, pour atteindre 2,8 %.

Hypothèses méthodologiques

- Pour chaque augmentation de 1,0 point de pourcentage des droits de douane, le volume des échanges commerciaux chute en moyenne de 1,2 % au cours de la période de projection.
- Les entreprises exportatrices trouveront des marchés de rechange pour compenser la chute des exportations aux É.-U. à hauteur d'environ 25 %.
- Les entreprises importatrices de l'Ontario transféreront le quart de leurs coûts tarifaires aux consommateurs en 2025. D'ici 2027, les importateurs transféreront aux consommateurs la totalité des coûts liés aux droits de douane.

Scénario à incidence élevée

Hypothèses tarifaires

- Des droits de douane américains additionnels de 25 % sont imposés sur le bois d'œuvre, le cuivre, les semiconducteurs et les produits pharmaceutiques. Les É.-U. augmenteront également leurs droits de douane sur l'acier, l'aluminium et les automobiles pour atteindre 50 %.
- Des droits de représailles sont imposés par le Canada sur les mêmes biens que dans le scénario tarifaire du BRF, cependant des importations des É.-U. additionnelles font l'objet de droits de douane équivalant au montant total des droits de douane imposés sur les exportations canadiennes, dollar pour dollar.

Hypothèses économiques

- Comparativement au scénario sans droits de douane, dans ce scénario, la Banque du Canada abaisserait son taux d'intérêt directeur de 75 points de base additionnels en 2025, le dollar canadien s'affaiblirait de 3 cents par rapport au dollar américain de 2025 et le prix du pétrole chuterait de 9 \$ le baril en moyenne de 2025 à 2028.
- La guerre commerciale en cours, qui comporte les droits de douane que les É.-U. imposent à d'autres pays et les représailles de ces derniers, ferait chuter la croissance du PIB réel des É.-U. de 1,5 point de pourcentage pour atteindre 0,5 % en 2025, ce qui implique une récession. On présume que les droits de douane américains imposés à la Chine et à d'autres pays feront augmenter les prix à la consommation aux É.-U. de 2,1 points de pourcentage au-dessus du scénario sans droits de douane, pour atteindre 4,3 %.

Hypothèses méthodologiques

- Pour chaque augmentation de 1,0 point de pourcentage des droits de douane, le volume des échanges commerciaux chute en moyenne de 1,8 % au cours de la période de projection.
- Les entreprises exportatrices trouveront des marchés de rechange pour compenser la chute des exportations aux É.-U. à hauteur d'environ 15 %.
- Les entreprises importatrices de l'Ontario transféreront la moitié de leurs coûts tarifaires aux consommateurs en 2025. D'ici 2027, les importateurs transféreront aux consommateurs la totalité des coûts liés aux droits de douane.

Annexe : Classification des industries par secteur

Tableau 2
Classification des industries par secteur

Secteur	Titre (codes du SCIAN)*	Industries
Secteurs des biens	Primaire (11,21,22)	Agriculture, foresterie, pêche et chasse; Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz; Services publics
	Construction (23)	Construction
	Fabrication (31-33)	Fabrication
Secteur des services	Commerce et transport (41-49)	Commerce de gros et de détail; Transport et entreposage
	Services professionnels (52-54, 55)	Finance, assurances, services immobiliers, location et crédit-bail; Services professionnels, scientifiques et techniques
	Tous les autres services (51, 56, 61, 62, 71, 72, 81, 91)	Affaires, Services immobiliers et services de location et de location à bail; Services d'enseignement; Soins de santé et assistance sociale; Industrie de l'information et industrie culturelle; Services d'hébergement et de restauration; Autres services; Administrations publiques
Sous-secteurs de la fabrication	Aliments et boissons (311, 312)	Fabrication d'aliments; Fabrication de boissons et de produits du tabac
	Produits chimiques et produits du pétrole (324-326)	Fabrication de produits du pétrole et du charbon; Fabrication de produits chimiques; Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc
	Première transformation des métaux (331, 332)	Première transformation des métaux; Fabrication de produits métalliques
	Véhicules automobiles (3361)	Fabrication de véhicules automobiles
	Pièces pour véhicules automobiles (3363)	Fabrication de pièces pour véhicules automobiles
	Machines et électronique (333-335)	Fabrication de machines; Fabrication de produits informatiques et électroniques; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques
	Autre fabrication (321, 327, 3362, 3364-3369, 337, 339)	Usines de produits textiles; Fabrication de vêtements et Fabrication de produits en cuir et de produits analogues; Fabrication de produits en bois; Fabrication du papier; Impression et activités connexes de soutien; Fabrication de produits minéraux non métalliques; Fabrication de carrosseries et de remorques de véhicules automobiles; Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces; Fabrication de matériel ferroviaire roulant; Construction de navires et d'embarcations; Fabrication d'autres types de matériel de transport; Fabrication de meubles et de produits connexes; Activités diverses de fabrication

* Pour plus de détails sur les codes du SCIAN, consulter le [Système de classification des industries de l'Amérique du Nord \(SCIAN\) Canada 2022 version 1.0.](#)

Source : BRF.

À propos du présent document

Établi en vertu de la *Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière*, le Bureau de la responsabilité financière (BRF) a pour mandat de fournir une analyse indépendante de la situation financière de la province, des tendances de l'économie provinciale et de toute autre question d'intérêt pour l'Assemblée législative de l'Ontario.

Préparé par :

[Nicolas Rhodes](#) (analyste économique et financier principal), [Edward Crummey](#) (directeur de l'analyse économique et budgétaire), [Jay Park](#) (analyste économique et financier principal), [Yefei Zhang](#) (économiste), [Andy Zhu](#) (économiste), [Edward Crummey](#) (directeur, analyse économique et financière) et [Paul Lewis](#) (économiste en chef et directeur adjoint de la responsabilité financière).

Ce rapport a été préparé grâce à des renseignements accessibles au public.

Conformément au mandat du BRF visant à fournir à l'Assemblée législative de l'Ontario une analyse économique et financière indépendante, ce rapport ne fait aucune recommandation.



BRF

Bureau de la responsabilité
financière de l'Ontario



Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario

2, rue Bloor Ouest, bureau 900, Toronto (Ontario) M4W 3E2 | fao-on.org/fr | info@fao-on.org | 416-644-0702

Ce document est également disponible en format accessible et peut être téléchargé au format PDF depuis notre site Web.

ISBN 978-1-4868-9006-4

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025